



DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SEYSSES

### ARRETE 2022-357 RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

Vu les articles L 2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 131-5 du Code des Communes,

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que seule l'autorité municipale peut prescrire,

Le Maire de la ville de SEYSSES,

### ARRETE

- Article 1 :** À compter de ce jour, il est prescrit l'insertion d'un nouveau numéro, Chemin de Gay à SEYSSES.  
**Thomas MONCHAUZON et Marielle VERCOUTERE**  
**Numéro 1403 Chemin de Gay, 31600 SEYSSES**  
**Section cadastrale : AR 198p – 199p**
- Article 2 :** Leurs propriétaires et occupants seront tenus d'utiliser l'adresse indiquée.
- Article 3 :** Toute modification du numérotage des maisons, immeubles ou bâtiments est subordonnée à un arrêté municipal.
- Article 4 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera remise au bénéficiaire et à Monsieur le Directeur du Centre des Impôts à MURET 31- au moyen d'un tableau récapitulatif en fin d'année.

Fait à SEYSSES, le 16 décembre 2022

Le maire

Jérôme BOUTELOUP



Certifié exécutoire,

Affiché le 22 décembre 2022 jusqu'au 22 février 2023

Département :  
HAUTE GARONNE

Commune :  
SEYSSES

Section : AR  
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 15/12/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

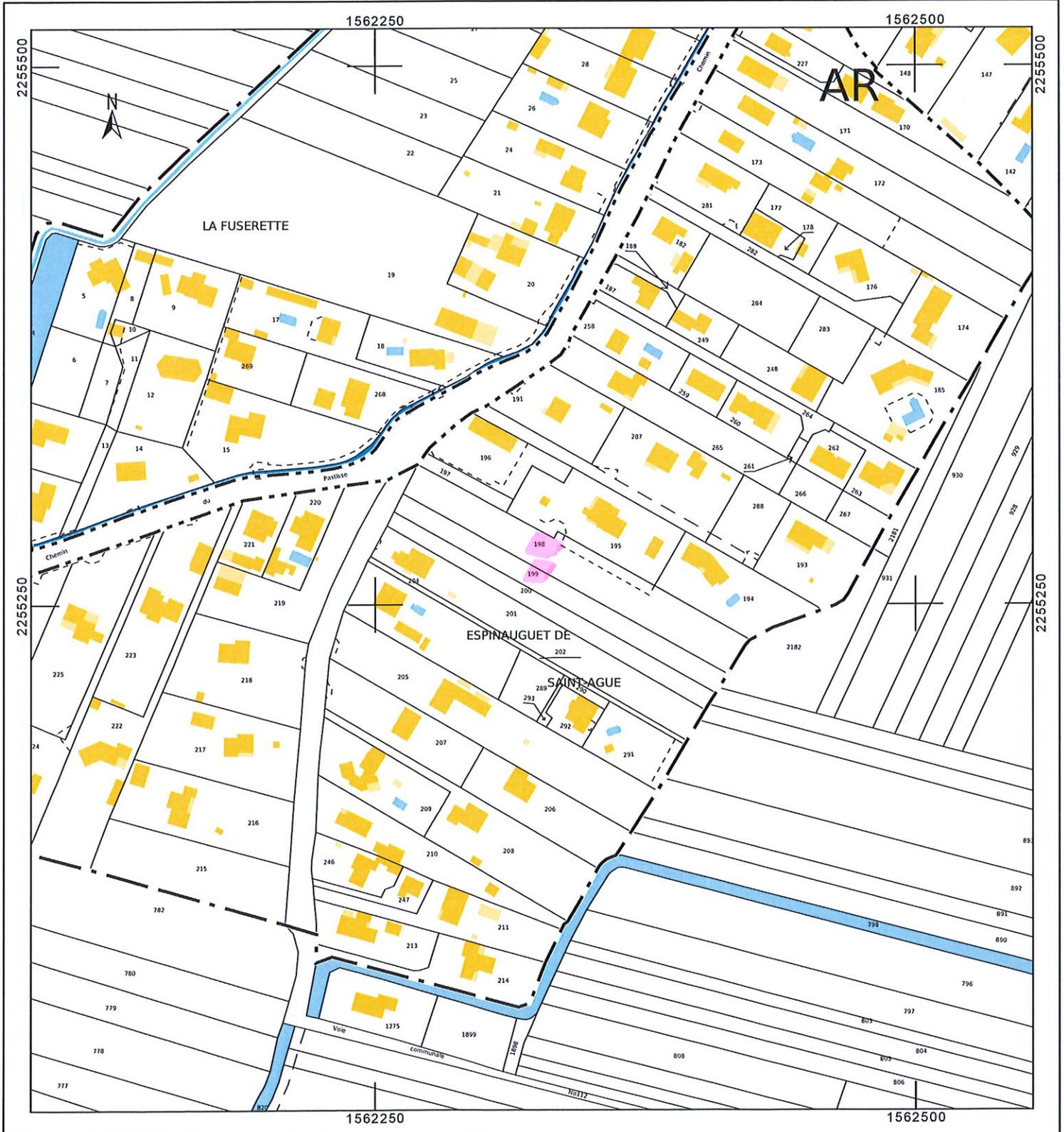
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Thomas MONCHAUX  
Parcelle VERCOUTERRE  
1403 chemin de Gay  
AR 198p-199p  
Arrêté n° 2022-357

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MURET  
159 Avenue Jacques Douzans 31600  
31600 MURET  
tél. 05. 62 .23 .12 .40 -fax 05.62.23.12.32  
cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



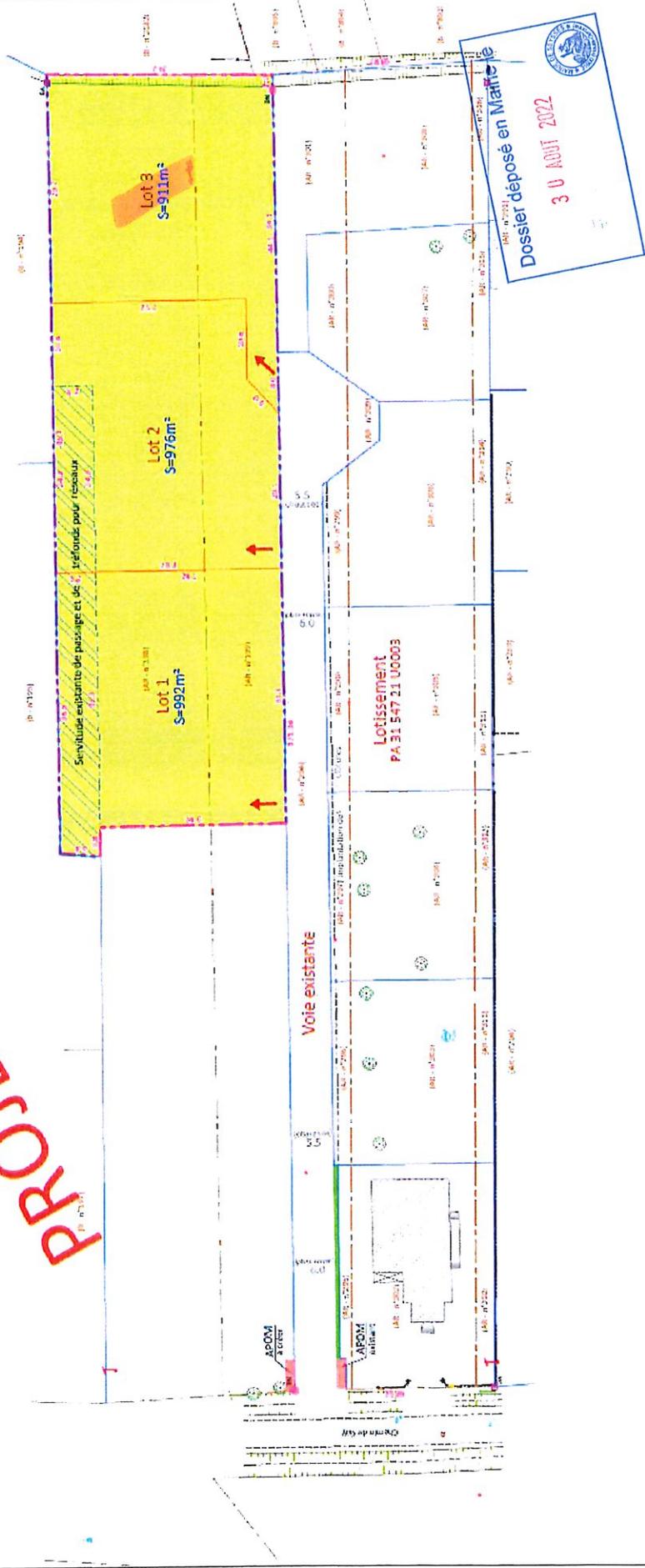
# PA4 - PLAN DE COMPOSITION

1/500

**Nota :** Cotes et surfaces provisoires sous réserve de bornage.

Recapitulatif des surfaces	
Surface lot 1	992 m <sup>2</sup>
Surface lot 2	976 m <sup>2</sup>
Surface lot 3	911 m <sup>2</sup>
Surface totale	2879 m <sup>2</sup>

**PROJET**



**Nota :**

- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.
- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seul et la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- Ce plan n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
- La limite jouxtant la voie publique n'a pas fait l'objet d'un alignement.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
- La périmètre du lotissement découle de l'état des lieux relevé effectué le 21/04/2021, de l'application cadastrale et des éléments en notre possession à la date du relevé.
- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CO49 (Classe de précision 1).
- Le nivellement est rattaché au NGF (GFS)

**Périmètre du lotissement**

- Accès au lot
- Espace privatif (Lot)
- Axe de présentation des œuvres métriques
- Voie existante
- Servitude de passage et de servitudes pour résister à orer
- Chemin existant
- Servitude existante de passage et de servitudes pour résister à orer
- au profit des parcelles B n°192 et n°195

**Légende :**

- BN Borne OGE nouvelle
- BA Borne OGE existante
- Clos d'appentage
- Application cadastrale
- Limite de lot
- Réseau Eau Potable
- Réseau Eau Pluies
- Réseau Eau Usées
- Arbres
- Réseau Electrique
- Réseau Télécom
- Réseau Gaz
- Bâtiment existant
- Posé
- Talus

**Yantris**  
Bureau de Muret  
N° Dossier : 10044  
A - 14/03/2022

	M. Jeremy DEJEAN Mme Marion FOULC	166208
	PLAN DE COMPOSITION	
Permis de construire fait le : 26/08/2022		AFB